

DEPARTEMENT
YVELINES

ARRONDISSEMENT
RAMBOUILLET

CANTON
MONTFORT-L'AMAURY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24/06/2014

L'an deux mil quatorze, le 24 juin, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc WINOCOUR, Maire.

Nombre

Etaient présents : M. WINOCOUR Marc, M.STOUDER Paul ; Mme BRION M. Thérèse ; Mme COMBE Anne ; M. CHABOCHE Alain ; Mme. LASSUS Mélanie ; Mme. LAINE Angèle ; Mme. MILLION Anne ; Mme. LALANDRE Jacqueline ; Mr. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor M. SPORTES Alain ; Mme. POUSSIGNOT Marina ; M. LAMBERT Yves
Absents représentés : M. PIBOULEAU Jean-Pierre par Mr Paul STOUDER
Secrétaire de séance : Me Anne MILLION

de Conseillers en exercice

15

de Présents

14

de Votants

15

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Me Anne MILLION ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :
**TARIFS DE LOCATION
DE LA SALLE
COMMUNALE**

1/2
Numéro 31/2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des redevances de locations de la salle communale,
Vu la délibération en date du 19 juin 2014 portant règlement d'utilisation de la salle communale,
Considérant qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs pour le prêt des salles des Fêtes et polyvalente lesquels sont inchangés depuis le xxxx,

Entendu Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal après avoir délibéré

Fixe ainsi que suit les tarifs de location des salles des Fêtes et polyvalente ainsi que le montant de la caution :

1- LES TARIFS

PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS			
		COMMUNE	HORS COMMUNE
PARTICULIER	Location salle seule	130€	190€
	Avec cuisine (en plus)	30€	46€
	Avec Vaisselle (en plus)	30€	46€
		COMMUNE	HORS COMMUNE
PROFESSIONNEL ACTIVITES TARIFEES AUX USAGERS	Location ½ journée	50€	80€
	Location journée	90€	130€
	Location semaine	300€	390€
	Location année	Selon projet présenté	

NOTA : - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 18/06/2014
Que la convocation du Conseil avait été faite le : 18/06/2014

Le Maire,

DEPARTEMENT
YVELINES
ARRONDISSEMENT
RAMBOUILLET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24/06/2014

CANTON
MONTFORT-L'AMAURY

Le tarif a été calculé selon un forfait couvrant partiellement les frais de fonctionnement, le gros entretien et le coût du personnel ayant été mis à contribution. La mise à disposition, hors les activités habituelles des associations de la commune, se décline pour une période de 8H00 hors préparation par jour, sans pour cela excéder 00H00. L'heure supplémentaire sera facturée 30€.

Nombre

de Conseillers en exercice

15

de Présents

14

de Votants

15

ASSOCIATIONS	
ASSOCIATION FAMILLE PLUS	150€ par an, pour 2H00 d'ateliers hebdomadaire durant l'année scolaire
ASSOCIATIONS GROSROUVROISES	Gratuit pour des opérations ponctuelles selon disponibilités et autorisation de la commission
ASSOCIATIONS DU CANTON	Gratuit pour 2 opérations ponctuelles par an A partir de la 3 ^{ème} réservation : 100€/ 3 heures, sans restauration, ni cocktails

2- LA CAUTION

L'utilisation des salles des Fêtes et polyvalente est subordonnée au versement d'une caution fixée à 300 euros, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor public, pour tous les utilisateurs payants

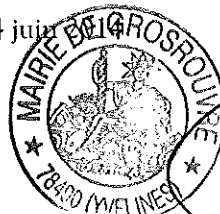
La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

Dit

que la recette est inscrite au budget 2014 de la commune, chapitre 75, article 752,

Adopté à l'unanimité.
Pour extrait conforme,

Fait à GROSROUVRE le 24 juin 2014



Le Maire,
Marc WINOCOUR

OBJET :

TARIFS DE LOCATION
DE LA SALLE
COMMUNALE

2/2
Numéro 31/2014

NOTA : - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 18/06/2014
Que la convocation du Conseil avait été faite le : 18/06/2014

Le Maire,